



N° 118 • OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2016

SOMMAIRE & EDITO

● Révolution et émancipation féminine : un élan qui vient de loin p. 2-3

DOSSIER

● Une lutte constante pour le Planning familial p. 4-5



● Les femmes doivent se refaire une santé p. 6-8

● Quand l'égalité prend son temps p. 9-11



● Femmes, travail et responsabilités p. 12-13

● La laïcité doit se conjuguer au féminin p. 14-16



Familles Laïques

Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 108, avenue Ledru-Rollin • 75011 Paris
Tél. : 01 47 00 02 40 • Fax : 01 47 00 01 86 • E-mail : cnafal@cnafal.net

Directeur de la publication et président du CNAFAL : Jean-Marie Bonnemayre •
Chef d'édition : Jérôme Comin • Secrétaire de rédaction : Jeannine Jouanin •
Gérant : Jean-François Chalot • Réalisation : ©BAT - Tél. : 01 46 94 69 96 •
Impression : Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission.
Commission paritaire n° 0910G87077. ISSN 0755-4265.

Bulletin d'abonnement

À retourner au CNAFAL
108, avenue Ledru-Rollin 75011 Paris
ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom :

Adresse :

Je désire recevoir 4 exemplaires de Familles Laïques pour le prix de 5,40 € à partir du n° :

Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.

ÉDITO

Révolution et émancipation féminine : un élan qui vient de loin



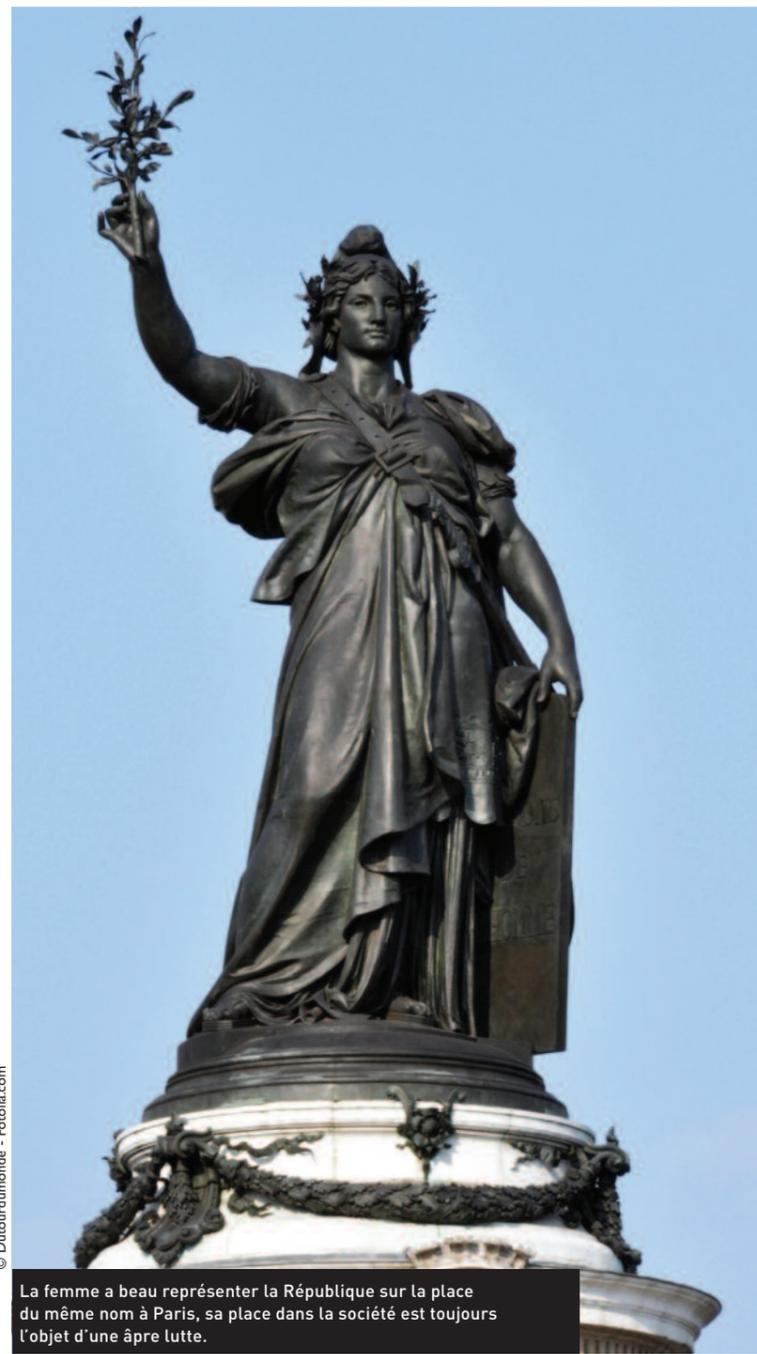
JEAN-MARIE BONNEMAYRE
Président

La notion de citoyenneté naît sous la Révolution française, la France est le seul pays où la Déclaration des droits de l'homme s'accompagne de celle du citoyen. Ces droits sont déclarés pour dégager les principes, à partir desquels allait être rédigée la Constitution (août 1789). L'Assemblée constituante a reconnu progressivement l'accès à l'entière citoyenneté des protestants, puis des juifs (1791), puis des « hommes de couleur libres » (les mulâtres), puis des comédiens et des tziganes. La seule fraction de la société pour laquelle le problème de ces droits n'est pas abordé, c'est celle des femmes. Pourtant, Condorcet, dans ses ouvrages, avait déclaré que les femmes devaient jouir des mêmes droits que les hommes ! Les femmes sont partout dans les clubs, dans la rue, dans les moments forts de la Révolution.

Du temps de l'Ancien Régime, les femmes étaient considérées comme des mineures juridiques : elles pouvaient posséder des biens en leur nom propre, mais elles ne pouvaient pas les gérer. La Révolution va promouvoir une loi pour tous, tous étant civilement égaux, hommes et femmes. On reconnaît l'existence juridique des femmes, par exemple l'égalité successorale. Le mariage est considéré comme un contrat civil entre deux individus. La loi sur le divorce du 20 septembre 1792 institue, pour la première fois, le divorce par consentement mutuel ou pour incompatibilité d'humeur. Le Code Napoléon va remettre en cause cette possibilité. Il faudra attendre 1975 pour, à nouveau, bénéficier d'un divorce par consentement mutuel.

La déclaration des droits de la femme d'Olympe de Gouges intervient en septembre 1791. Le préambule vaut d'être cité : « *Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ! Tu ne lui ôteras pas du moins ce droit ! Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? La force ? Tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse, parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.* »

Théroigne de Méricourt est une autre figure révolutionnaire. Elle participe, en octobre 1789, aux jour-



© Dutoit/mondial - Fotolia.com

La femme a beau représenter la République sur la place du même nom à Paris, sa place dans la société est toujours l'objet d'une âpre lutte.

nées de Versailles et accompagne le cortège essentiellement composé de femmes de Versailles à Paris. Elle ouvre, fin 1789, un salon à Paris, où l'on retrouve les grandes figures républicaines et révolutionnaires : Camille Desmoulins, Sieyès, Brissot, Fabre d'Églantine. En 1790, elle crée la Société des amis de la loi dont l'objectif est de tenir le peuple informé des travaux de l'Assemblée nationale. Elle est arrêtée et kidnappée par des agents autrichiens en février 1791 et est accusée de fomenter un complot contre la principauté de Liège et contre les Pays-Bas autrichiens... Libérée, elle revient en France, où elle fait une entrée triomphale au Club des Jacobins. Elle se bat contre le parti des aristocrates et contre la bourgeoisie, qui souhaite que la femme reste au foyer. En 1792, elle tente de créer une « phalange d'amazones » pour défendre la Révolution, puis elle veut former une « garde nationale féminine ». Elle réclame l'égalité politique pour les femmes, en passant par la demande de port d'armes : « Brisons nos fers, il est temps enfin que les femmes sortent de leur honteuse nullité où l'ignorance, l'orgueil et l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis longtemps. » Au printemps 1793, afin de « prévenir » la guerre civile, elle propose d'instituer dans chaque section une magistrature de six citoyennes... L'une et l'autre termineront sur l'échafaud.

En 1793, un suffrage « universel » conditionnel est instauré : les femmes en sont exclues au même titre que les mineurs, les domestiques, les aliénés et les religieux cloîtrés. Toujours en 1793, des femmes de Paris envahissent le Conseil général de la Commune de Paris pour faire valoir leurs droits. Le procureur général, Chaumette, les fait évacuer par la garde, non sans tenir une diatribe misogyne et, dans la foulée, il interdit tous les clubs politiques de femmes.

En 1795, les femmes sont exclues de la vie politique, mais cela ne les empêchera pas d'assister, dans les travées du public, aux débats et d'invectiver les parlementaires. Elles sont appelées les « tricoteuses », car nombre d'entre elles tricotent pendant les séances ! Le Code Napoléon va signer la fin de cette bouffée d'oxygène. Le Code civil français déclare la femme incapable juridiquement. Elle est sous l'autorité de son père, puis de son mari ! Une longue nuit commence, de presque 170 ans ! ■